

RÉUNION DU 4 MARS 2015

Convocation : 25 février 2015

Affichage : 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-cinq février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Alain ROULLAND)

Secrétaire de séance : ROULLAND Alain

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 28 janvier 2015, Alain ROULLAND demande à ce que soit ajoutée la remarque de Stéphane BARBÉ concernant son statut de retraité. La phrase suivante est insérée dans le compte-rendu :

« Stéphane BARBÉ demande à Alain ROULLAND s'il n'a pas mieux à faire, bien qu'il soit en retraite, que de regarder de si près les conventions pour l'attaquer en conseil. »

Une fois cette modification apportée, le Procès Verbal est adopté par douze voix pour et trois abstentions (Alain ROULLAND, Serge COTTEBRUNE et Béatrice LEPOITTEVIN, qui déplorent les propos de Stéphane BARBÉ lors de cette réunion).

URBANISME

Déclarations Préalables :

- Mairie de Tollevast / Maison du Sonneur – 20 Avenue Pasteur : Construction d'une clôture en composite gris anthracite. Refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.
- BOTTEY Jérôme – 9 Les Corbières : Pose de deux fenêtres de toit créant 12 mètres carré de surface habitable.
- SCP Savelli / Albert PASQUIER – 24 Hameau Dubost : Division d'une parcelle en deux.
- Mairie de Tollevast / Logement de Fonction – 5 Le Bourg : Modification de l'aspect extérieur du cellier.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Antoinette COLARD présente à l'assemblée le document élaboré par la commission « Urbanisme » qui s'est réunie le 2 février. Ce document reprend les différents points du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable » afin de mettre en avant ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire.

Certains points sont à reconsidérer : le pourcentage de logements sociaux dès qu'un projet d'au moins cinq maisons est déposé n'a pas été respecté, et peut difficilement l'être. Sur conseil de la DDTM, il conviendrait de le retirer. De même, dans les orientations d'aménagement, au niveau des « Amontoux », un secteur constructible est réservé à l'implantation de commerces, de services, ou de logements locatifs. Le pôle initialement prévu à cet endroit s'est finalement installé sur la Zone Artisanale des « Chèvres », ce qui fait que ce secteur reste vide. Le SCOT avait émis un avis favorable à cette proposition.

C'est pourquoi, avant que la compétence urbanisme ne soit transférée à la Communauté de Communes et que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne soit engagée, la commission estime qu'il serait intéressant d'effectuer une dernière modification du P.L.U. pour que l'urbanisme puisse continuer à évoluer sur la commune, le temps que le P.L.U.I. se mette en place.

L'assemblée donne son accord et autorise le Maire à lancer une troisième modification du Plan Local d'Urbanisme afin de régler ces derniers points. Un devis sera demandé au cabinet « Avice » afin de préparer le dossier de modification, et sera proposé à la prochaine réunion de conseil pour validation.

VOIRIE – RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS DES CORBIÈRES ET DES AMONTEUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du notaire concernant les modalités de rétrocession des voiries et espaces communs des lotissements des « Corbières » et des « Amonteux ». Les frais d'acte sont à la charge de la SCI Poséidon. La propriété des candélabres reste communale, mais l'entretien, le remplacement, les frais de fonctionnement seront à la charge du syndicat de copropriété. L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet d'acte, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à le signer une fois l'entretien du bassin de régulation réalisé.

VOIRIE

Dans le cadre de la modification de l'intersection entre la « Mare à Joncs », les « Martins », et le chemin des « Vergers », afin de faire réduire la vitesse, des comptages ont été effectués par le département sur demande de la commune. Les résultats sont surprenants car, dans les deux sens et aux deux points de comptage, la vitesse moyenne est d'environ 40 Km/h, ce qui est considéré comme raisonnable par l'assemblée. Néanmoins, considérant que l'espace est fréquenté par bon nombre de personnes, dont des enfants, celle-ci reste élevée et une modification du carrefour doit être mise en place.

De ce fait, le conseil municipal se demande si l'installation de deux « Cédez-Le-Passage » comme c'était envisagé ferait baisser la vitesse de façon significative. La mise en place de deux « STOP » pour les véhicules en provenance de la « Mare à Joncs » et des « Martins » est proposée et validée par l'assemblée à l'unanimité, estimant que sans ces « STOP », la vitesse des véhicules ne baissera pas.

BÂTIMENTS – HORLOGE DE L'ÉGLISE

L'horloge de l'église ne fonctionnant plus, un devis a été demandé à l'entreprise « Biard-Roy », spécialisée dans l'entretien des églises. Le montant des travaux s'élève à 1332,00 € TTC.

Parallèlement, une demande de subvention a été adressée à la « Fondation Langlois », association reconnue d'utilité publique basée à Dinard, qui subventionne, notamment, la sauvegarde et la préservation du patrimoine architectural français. Cette fondation a donné son accord pour subventionner ces travaux, à hauteur de 1300 €. Les travaux seront effectués dès que possible.

BÂTIMENTS – ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a établi une attestation exemptant la Maison du Sonneur d'Agenda d'Accessibilité Programmée, étant donné que celle-ci a entièrement été mise aux normes lors de sa rénovation.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit créé, afin d'élaborer cet agenda et d'en effectuer le suivi des travaux.

L'assemblée donne son accord et les élus qui en feront partie sont : Marcel NÉE, Loïc RENAN, Serge COTTEBRUNE, Alain ROULLAND, Antoinette COLARD et Gérard AUBRY.

DÉFIBRILLATEURS

Afin d'installer un défibrillateur au stade, les devis de la commande groupée proposée par la Communauté de Communes sont proposés :

- Acquisition d'un défibrillateur (« La Centrale Médicale ») : 1346,33 € HT
- Contrat de maintenance (société « D-Fibrillateur ») : 132,00 € HT par an

L'assemblée les valide, autorise le Maire à les signer et inscrira ces dépenses au budget 2015.

Une proposition de contrat de maintenance concernant le défibrillateur installé dans l'entrée de la salle polyvalente, par « Schiller », pour un montant de 139,00 € HT par an. L'assemblée autorise également le Maire à signer ce contrat.

MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

La commune possède, au presbytère, un poste de relevage d'eaux usées contenant deux pompes. Un contrat de maintenance préventive doit être signé. Ainsi, trois entreprises ont été contactées, mais l'une d'entre elles n'a pas répondu :

- L'entreprise A.I.T. : 360 € HT par an,
- L'entreprise « Perdreau » : 397 € HT par an.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise A.I.T. et autorise le Maire à signer le contrat proposé pour un montant de 360 € HT pour l'année 2015.

FINANCES AUTORISATIONS DE PAIEMENT

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à mandater la somme de 638,30 €, correspondant à la participation aux frais de fonctionnement de deux enfants tollevastais scolarisés sur la commune d'Équeurdreville-Hainneville pour l'année scolaire 2013 – 2014.

FINANCES AUTORISATIONS D'ENCAISSEMENT

Dans le cadre de la location de la salle polyvalente, une porte a été détériorée, et le chèque de caution du locataire a été conservé en mairie, le temps d'établir le montant dû. Monsieur le Maire propose de demander la participation suivante au locataire :

- Montant de la facture « Leroy Merlin » : 27,70 €
- Quatre heures passées par l'employé communal à 15,39 € : 61,56 €

Soit un montant total à demander au locataire de 89,26 €.

L'assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre un titre afin de recouvrer cette somme.

TOUR DE NORMANDIE

Conformément à l'accord de principe du conseil municipal émis le 8 septembre 2014 et confirmé le 29 octobre 2014, le « Tour de Normandie 2015 » passera sur la commune le samedi 28 mars 2015 en milieu d'après-midi. La convention proposée par la Communauté de Communes, avec participation de la commune de 1442 € est acceptée par le conseil.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le premier tour des élections départementales aura lieu le 22 mars 2015, et le second se tiendra le 29 mars 2015. Chaque membre du conseil se positionne pour garder le bureau de vote.

Alain ROULLAND propose de rappeler sur le site de la commune et dans la presse que la pièce d'identité est obligatoire pour voter, et que personne ne sera autorisé à voter sans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle également que les élections régionales auront lieu en décembre 2015, mais que l'on ne connaît pas encore la date précise.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Camion à pizza : Stéphane BARBÉ indique que, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière réunion de conseil, le marchand à pizza ambulant s'installera le mardi soir de 17h30 à 21h00 sur Tollevast, au niveau de l'entrée du « Rocher ». L'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public sera pris prochainement.
- Travaux de busage entre la « Rocambole » et le « Beau Parlé » : Alain ROULLAND demande s'il serait possible de prolonger d'une trentaine de mètres le busage effectué par les employés communaux durant les vacances de février. Marcel NÉE lui répond que cette demande sera étudiée lors de la prochaine commission voirie.
- Carrefour de la « Rocambole » et du « Cable » : Philippe ROINÉ demande à ce que soit discuté, lors de cette prochaine commission, la signalisation et les priorités de ce carrefour, car la visibilité y est très mauvaise.
- Giratoire aux « Ventes » : Dans le cadre des itinéraires de substitution à la RN 13 la construction d'un carrefour giratoire était initialement prévu en 2015 entre la RD 122, la RD 352 et la RD 974. Stéphane BARBÉ et Antoinette COLARD se sont rendus chez la députée, Geneviève GOSSELIN, afin de s'assurer que ce giratoire sera bien créé, car une augmentation du trafic dans ce secteur sans giratoire pour le fluidifier est inconcevable.
- Détecteurs de fumée : Alain ROULLAND demande si chaque logement communal est pourvu d'un détecteur de fumée, car cela devient obligatoire à compter du 8 mars 2015. Il lui est répondu que tous les logements en sont effectivement pourvus.
- Éclairage Public sur la ZA Claude Chappe : Emmanuelle BIENFAIT demande où en sont les travaux de mise en place de l'éclairage public au niveau des ronds-points de la ZA Claude Chappe. Stéphane BARBÉ lui répond que le devis a été signé et que les fournitures ont été commandées par le prestataire. Les travaux commenceront dès leur réception.
- Permis de Construire S.P.A. : Stéphane BARBÉ annonce à l'assemblée que la Déclaration d'Ouverture de Chantier a été reçue en mairie pour ce dossier.
- Création de cases commerciales : Les travaux sur le bâtiment de l'ancien Mr Bricolage ont débuté. Stéphane BARBÉ précise qu'entre sept et neuf cases commerciales vont y être créées.
- Jardinerie « Legruel » : Suite à l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 3 mars 2015, Stéphane BARBÉ indique qu'il a pris ce jour l'arrêté d'autorisation d'ouverture définitive et intégrale du bâtiment reconstruit et étendu suite aux dégâts occasionnés par la neige en 2013.
- Comité de Pilotage du PEDT : Olivier DUPONT indique à l'assemblée que deux réunions du comité de pilotage se sont tenues. Lors de celles-ci le corps enseignant et les parents d'élèves se sont dit satisfaits des horaires et de ce que la commune proposait comme activités. En revanche, le personnel encadrant les T.A.P. estime qu'il serait préférable que les T.A.P. soient concentrés en un seul après-midi, car les enfants sont moins réceptifs le mardi, et la mise en place d'une activité en moins d'une heure est compliquée. Lors de ces deux réunions, il a été décidé de maintenir les horaires tels qu'ils sont actuellement, en organisant des activités plus légères et plus souples le mardi, la proposition du personnel de tout concentrer sur un après-midi étant jugée difficilement faisable. Les doléances du personnel ont été malgré tout entendues, et des formations leur seront également proposées.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion sera celle du vote du budget et aura lieu le mardi 7 avril 2015.

Fin de la séance : 22h10